

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Pierre Bertiaux, Elisabeth Caux, David Saussol, Elisabeth Delamoye (à partir de 20h58), Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Laurent Remy, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau.

Absents excusés représentés :

Elisabeth Delamoye (jusqu'à 20h58)
Augustin Bousbain
Hervé Dole
Marie-Pierre Digard
Eric Lucas

Pouvoir à Frédéric Henriot
Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à David Ros
Pouvoir à Philippe Escande
Pouvoir à Patrick Villette

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 28
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Alexis Midol-Monnet est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-18 – AMENAGEMENT DURABLE ET URBANISME – APPROBATION DU BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE EN 2022

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2241-1,

Vu la délibération n°2021-59 du 25 mai 2021, portant désaffectation, déclassement et autorisation donnée au Maire pour la cession de 48m² de l'impasse des Gâtines,

Vu la délibération n°2022-83 du 26 septembre 2022, autorisant le Maire d'Orsay à procéder à l'acquisition de plein droit d'un bien sans maître situé 34 avenue des Pierrots à Orsay (parcelle cadastrée AV 643),

Considérant, que le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal,

Vu l'avis de la commission de l'urbanisme, de l'environnement et des transports, réunie le 08 mars 2023,

Après en avoir délibéré, par 32 voix pour et 1 contre (Patrick Villette) :

- **Approuve** le bilan ci-après :

Situation du bien	superficie	tiers	Acte	prix
34 avenue des Pierrots Parcelle AV643	631 m ²	Bien vacant et sans maître	délibération 2022-83 du CM du 26/09/22 et PV prise de possession 10/10/22	0€
Fin d'impasse des Gâtines	48 m ²	Mme Dupuich	délibération 2021-59 du CM du 25/05/21	13 200 €

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le et de la publication le

17 MARS 2023
17 MARS 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

